

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

20. Utilisation des primates non humains dans la recherche, l'enseignement et le commerce

Reconnaissant la valeur unique des primates non humains en tant qu'espèces les plus rapprochées de l'homme et en tant que modèles utiles aux sciences médicales et biologiques pour l'amélioration de la santé humaine, ainsi que de la connaissance scientifique;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Recommande que tous les gouvernements fassent en sorte que les efforts voulus soient faits pour conserver les espèces menacées de primates non humains dans leur habitat naturel;

Et recommande en outre que les instituts de recherche, laboratoires et universités prennent des mesures pour assurer:

- (1) que le plus grand soin soit apporté pour répondre aux besoins de la recherche et de l'enseignement en matériel animal, en choisissant les espèces de primates non humains qui ne sont pas menacées ou en utilisant chaque fois que possible d'autres espèces animales non menacées, ou de préférence des cultures de tissus;
- (2) que l'on tire le plus grand parti de chaque animal individuel, afin de réduire la demande;
- (3) que l'on renonce à utiliser les espèces menacées de primates non humains, y compris tous les anthropoïdes, à des fins biomédicales, commerciales ou d'enseignement, sauf dans le cas de recherches absolument capitales pour la santé humaine, et dans ce cas uniquement lorsque des mesures pleinement efficaces ont été prises pour assurer la survie des espèces en danger et que d'autres espèces ou des cultures de tissus ne conviennent pas à ces applications;
- (4) que des programmes d'élevage basés sur les besoins probables à long terme soient développés pour approvisionner la recherche et l'enseignement;
- (5) que l'on tienne au maximum compte de considérations d'ordre humanitaire dans la satisfaction de ces exigences.